



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

N°2022-002

Objet : Avenue Jean-Baptiste Lelièvre – rue de la Vieille Ville  
Plan de circulation au carrefour

Le Maire de la Ville de Redon,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la route portant règlement général de la circulation,  
Vu l'article R. 610-5 du code pénal,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, sur la signalisation des routes et des autoroutes,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant que pour faciliter la circulation et améliorer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation, avenue Jean-Baptiste Lelièvre et rue de la Vieille Ville,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Afin d'améliorer la sécurité des usagers, Avenue Jean-Baptiste Lelièvre et rue de la Vieille Ville, la circulation se fera de la manière suivante :

☞ Les véhicules circulant rue de la Vieille Ville et se dirigeant vers l'avenue Jean-Baptiste Lelièvre ont l'obligation de tourner à droite vers le giratoire de la Jaunaie ;

☞ Les véhicules circulant avenue Jean-Baptiste Lelièvre en direction de Rennes ont l'interdiction de tourner à gauche pour se diriger vers la rue de la Vieille Ville.

**ARTICLE 2** : La signalisation adéquate informant les usagers de cette prescription sera matérialisée conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3** : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation par les Services Techniques de la Ville de Redon.

**ARTICLE 5** : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la circonscription, le Chef de Service de la Police Municipale de Police, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



À Redon, le 5 janvier 2022  
Pascal Duchêne  
Maire de Redon